



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU REUNION CSNC

1. EMARGEMENT

| | |
|--|---|
| Lieu : Conférence | Date : 29 mars 2022 |
| Présents : -Asif Zahir (Vice-Président CSNC) -Marjorie Guillaume (Directrice Générale) -Saravana Durairaj (Directeur Sportif) -Sendhil TAMBIDOURE (Entraîneur national) | Absents : -Pretheve Thiyagarajan (Président CSNC) |

2. PROCEDURE DE CHANGEMENT DE PLANNING

Désormais toute demande de changement de planning doit faire l'objet de la procédure ci-dessous :

1. Soumettre votre demande de changement au président du club adverse.
2. Dès que vous avez l'accord du président, il faut informer la CSNC au moins 15 jours à l'avance et au plus tard le 31 juillet 2022 (aucune demande sera prise en compte si le délai n'est pas respecté).
3. Dès que la demande sera étudiée, la CSNC informera de la décision prise aux 2 présidents du club.
4. Au-delà du 14 août 2022, pour tous les matchs non joués, les 2 équipes seront sanctionnées selon le règlement en vigueur.

3. REQUÊTES

1. PUC

Pour reporter un match, il faut l'accord des 2 présidents du club. Sans l'accord des 2 présidents d'ici le jeudi 31 mars à 17h, les 2 matchs seront maintenus comme planifiés.

2. VALENCIENNES

Les matchs du week-end 2/3 avril ont été reporté suite à la demande des présidents des clubs durant l'AG. Toute demande d'entente doit se faire via le formulaire :

https://www.francecricket.com/include/doc/competition/Formulaire_Entente.pdf

Quant aux matchs 23 avril, le club de Saint-Omer doit nous faire parvenir une demande avec une nouvelle date.

3. LFPCMR

Toute demande de dérogation pour un licencié né en 2007 doit se faire via le formulaire :

https://www.francecricket.com/include/doc/competition/Formulaire_Derogation.pdf

4. PLANNING DU WEEK-END 2 ET 3 AVRIL 2022

| Date | Compétition | Heure | Equipe recevante | Equipe visiteuse | Terrain | Arbitre |
|-------------------|--------------------|-------|------------------|---------------------|-----------|---------------|
| Samedi 02 avril | D4 MAS IDF | 14:00 | TUSKERS ASNIERES | COLOMBES | VINCENNES | SARCELLES |
| Samedi 02 avril | D1 MAS | 11:00 | PERF SQUAD FC | PARIS ZALMI | DREUX | ARBITRE PANEL |
| Samedi 02 avril | D1 FEM | 11:00 | LILLE FLANDRE | PUC | ARRAS | LILLE FLANDRE |
| Samedi 02 avril | D1 FEM | 14:00 | LILLE FLANDRE | PUC | ARRAS | LILLE FLANDRE |
| Dimanche 03 avril | CDF MAS 19U | 14:00 | FRANCE GYMKHANA | PARIS KNIGHT RIDERS | VINCENNES | PUC |
| Dimanche 03 avril | CDF MAS 19U | 11:00 | CREIL | BCCP | SARCELLES | PARIS ZALMI |
| Dimanche 03 avril | CDF MAS 19U | 14:00 | CREIL | PARIS ZALMI | SARCELLES | BCCP |
| Dimanche 03 avril | D4 MAS IDF | 11:00 | MONTREUIL UBCC | EVRY SUCC | LISSES | LISSES |

5. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut adresser un courrier officiel par email à France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket – édition 2022](#)